

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne pour le période 2025 - 2040

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de la Région Centre – Val de Loire n° 2024-132 en date du 30 septembre 2024, il sera procédé à une enquête publique portant sur le **projet de révision de la Charte du Parc naturel régional de la Brenne** (Indre) pour la période 2025-2040 en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'Environnement :

du lundi 21 octobre 2024 à 9h30 au jeudi 28 novembre 2024 à 11h30.

Les communes concernées sont :

Azay-le-Ferron, Beaulieu, Bêlâbre, Le Blanc, Bonneuil, Chaillac, Chalais, La Châtre-Langlin, Chazelet, Chitray, Ciron, Concremiers, Douadic, Dunet, Fontgombault, Ingrandes, Lignac, Lingé, Luant, Lurais, Lureuil, Luzeret, Martizay, Mauvières, Méobecq, Mérigny, Mézières-en-Brenne, Migné, Mouhet, Néons-sur-Creuse, Neuilly-la-Ville, Bois, Nuret-le-Ferron, Obterre, Oulches, Parnac, Paulnay, La Pérouille, Pouligny-Saint-Pierre, Preuilly-la-Ville, Prissac, Rivarennes, Rosnay, Roussines, Ruffec, Sacierges-Saint-Martin, Saint-Aigny, Saint-Benoît-du-Sault, Saint-Civran, Saint-Gaultier, Sainte-Gemme, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-sur-Benaize, Saint-Michel-en-Brenne, Saulnay, Sauzelles, Thenay, Tilly, Tournon-Saint-Martin, Vendœuvres, Vigoux, Villiers.

Le projet de Charte révisée du Parc naturel régional de la Brenne détermine pour le périmètre d'étude du Parc naturel régional et ce pour une durée de 15 ans les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer la gestion cohérente, durable et concertée du développement de ce territoire. Cette Charte est indispensable pour obtenir le reclassement en Parc naturel régional.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Brenne, Maison du Parc, Hameau du Bouchet, 36300 ROSNAY est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Le dossier d'enquête publique établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement comprend notamment : le diagnostic du territoire, le bilan/évaluation de la Charte 2010 – 2025 du Parc naturel régional de la Brenne, l'avis motivé du Préfet sur l'opportunité du projet, la note d'enjeux des services de l'Etat, l'argumentaire en réponse du Parc à la note d'enjeux des services de l'Etat, l'avis du Préfet, l'avis de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, l'avis du Conseil national de protection de la nature, le projet de Charte révisée prenant en compte ces différents avis, le résumé non technique de la Charte, le Plan de Parc, le rapport sur les incidences environnementales, l'avis de l'Autorité environnementale de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable et le mémoire en réponse du Syndicat Mixte de gestion, le récapitulatif du processus de concertation dans le cadre de l'élaboration du projet de Charte, l'arrêté n°2024-132 du Président de la Région Centre – Val de Loire prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier du lundi 21 octobre 2024 à 9h30 au jeudi 28 novembre 2024 à 11h30 :

- sur le site internet de la Région Centre – Val de Loire (<https://jeparticipe.centre-valdeloire.fr/project/charte-pnr-brenne/presentation/charte-pnr-brenne-quen-pensez-vous>) et du Parc naturel régional de la Brenne (<https://www.parc-naturel-brenne.fr> – menu « Révision de la Charte »)
- dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5551>
- dans les différentes mairies du territoire concerné et au siège de l'enquête publique à la Maison du Parc naturel régional de la Brenne, Hameau du Bouchet , 36300 ROSNAY, où seront mis à disposition du public pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public : un dossier d'enquête publique, ainsi qu'un poste informatique permettant l'accès au dossier d'enquête en version numérique et au registre dématérialisé.
- dans les différents lieux où se tiendront des permanences : voir tableau ci-dessous.

Les observations et propositions du public pourront être formulées pendant la durée de l'enquête par toute personne :

- . Sur les registres papier, au siège de l'enquête et dans les lieux de permanence (voir tableau ci-dessous).
- . Dans le registre dématérialisé ouvert à cet effet à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5551>
- . Par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête du projet de Charte révisée du Parc naturel régional de la Brenne, Maison du Parc, Hameau du Bouchet, 36300 ROSNAY.
- . Par courriel à l'adresse : enquete-publique-5551@registre-dematerialise.fr

Commune	Adresse	Date et horaire des permanences
Rosnay (Dossier sous format papier* ou numérique)	Siège du Syndicat Mixte du PNR Brenne – Hameau du Bouchet – 36300 Rosnay	Lundi 21 octobre de 9h30 à 11h30 Jeudi 28 novembre de 9h30 à 11h30
Rosnay (Dossier sous format papier* ou numérique)	Mairie – 4 place de la Mairie — 36300 Rosnay	Mercredi 30 octobre de 9h30 à 11h30 Mercredi 13 novembre de 9h30 à 11h30
Mézières en Brenne (Dossier sous format papier* ou numérique)	Brenne Box – 1 place Jean Moulin - 36290 Mézières-en-Brenne	Jeudi 31 octobre de 9h30 à 11h30 Jeudi 14 novembre de 9h30 à 11h30
Tournon-Saint-Martin (Dossier sous format papier* ou numérique)	Mairie – 23 rue de la Mairie – 36220 Tournon-Saint-Martin	Vendredi 8 novembre de 9h30 à 11h30
Saint-Gaultier (Dossier sous format papier* ou numérique)	Maison des Associations – Derrière la Mairie – Place de l'Hôtel de Ville – 36800 Saint-Gaultier	Vendredi 25 octobre de 9h30 à 11h30 Vendredi 15 novembre de 9h30 à 11h30
Saint-Benoît-du-Sault (Dossier sous format papier* ou numérique)	Salle Labonne – 4 rue Grande - 36170 Saint-Benoît-du-Sault	Jeudi 24 octobre de 9h30 à 11h30 Jeudi 7 novembre de 9h30 à 11h30
Chaillac (Dossier sous format papier* ou numérique)	Mairie – Place Fernand Portier - 36170 Chaillac	Lundi 28 octobre de 9h30 à 11h30 Samedi 16 novembre de 9h30 à 11h30
Luant (Dossier sous format papier* ou numérique)	Mairie – 2 rue du 11 Novembre - 36350 Luant	Mercredi 27 novembre de 9h30 à 11h30
Le Blanc (Dossier sous format papier* ou numérique)	Mairie – Place René Thimel – 36300 Le Blanc	Lundi 28 octobre de 14h30 à 16h30 Samedi 2 novembre de 9h30 à 11h30 Mercredi 20 novembre de 9h30 à 11h30

* lors de la permanence

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, portées sur les registres papier et celles transmises par voie électronique sont susceptibles d'être numérisées et intégrées au registre dématérialisé après avoir été anonymisées sauf si le contributeur souhaite expressément que son identité reste visible. Il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc..).

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif de Limoges en date du 28 juin 2024, est composée des membres suivants : Monsieur Benoît MICHEL (Président), Messieurs Michel DUPEUX et Yannick BARBAN (Membres titulaires), Monsieur Dominique LAMOTTE (Membre suppléant)

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête, ainsi qu'à la Région Centre – Val de Loire, pendant un an à compter de la date de remise du rapport. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la Région Centre – Val de Loire. Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région Centre – Val de Loire, Hôtel de Région, 9 rue Saint-Pierre Lentin, CS 94117, 45041 ORLEANS Cedex 1, par mail à l'adresse enquete-publique-5551@registre-dematerialise.fr ou par téléphone au 02.38.70.35.73.

A l'issue de l'enquête, le projet de Charte révisée du Parc naturel régional de la Brenne sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de l'avis motivé de la commission d'enquête puis sera soumis pendant quatre mois à délibération de l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale du périmètre, ainsi que du Département de l'Indre.

Le Conseil régional Centre – Val de Loire délibérera à l'issue du délai de quatre mois pour adopter la Charte révisée et fixer le périmètre définitif du Parc naturel régional de la Brenne.